

**Direction de l'Offre de Soins
Pôle Soins de Ville**

Affaire suivie par : Nicolas PAYEN
Courriel : nicolas.payen@ars.sante.fr

Tél. : 02.32.18.31.95
Fax :

Réf. :

Date : 27/08/2018

**Mesdames et Messieurs les
biologistes**

**Objet : Possible interruption temporaire de l'activité
du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE
NORMANDIE**

Mesdames, Messieurs les biologistes,

La société CERBALLIANCE NORMANDIE, qui exploite un laboratoire de biologie médicale à 16 sites implantés en Normandie, a fait l'objet d'un jugement du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens le condamnant à un mois d'interdiction d'exercice à compter du 15 septembre 2018. Toutefois, la société a fait appel de cette condamnation mais le résultat de la procédure ne devrait être connu que le 14 septembre 2018.

Les 16 sites sont répartis de la façon suivante :

- Calvados : Caen, Deauville (2 sites), Cricqueboeuf, Mézidon-Canon, Dives-sur-Mer, Honfleur, Lisieux (2 sites) ;
- Orne : Vimoutiers ;
- Seine-Maritime : Le Havre (2 sites), Rouen, Le Grand-Quevilly ;
- Eure : Bourg-Achard, Pont-Audemer.

Les sites soulignés prennent en charge une activité en établissement de santé, les sites en rouge assurent des urgences 24h/24 7j/7.

L'ARS de Normandie a notamment pour rôle de veiller à la permanence des soins dans la région et ainsi à la continuité de la prise en charge biologique des patients.

C'est pourquoi vous êtes aujourd'hui sollicités pour une éventuelle reprise en vos propres locaux de l'activité de CERBALLIANCE NORMANDIE durant ce mois de suspension. Je tiens toutefois à souligner le caractère incertain à ce jour de cette sanction.

Vous voudrez bien m'indiquer à l'adresse électronique figurant ci-dessus si vous êtes en capacité de recevoir la patientèle supplémentaire qui sera orientée vers votre laboratoire et éventuellement d'autres.

.../...

J'insiste sur le fait que les motifs de cette sanction ne sont en rien liés à la qualité des examens biologiques réalisés.

Les URPS des médecins, infirmiers et pharmaciens seront informées des solutions trouvées afin que les professionnels puissent orienter les patients ou prendre contact avec le laboratoire de remplacement si nécessaire. Pour les sites en charge d'une activité en établissement de santé, le laboratoire de remplacement devra vérifier avec l'établissement en question qu'il est en mesure de lui apporter une prestation de service satisfaisante.

Vous pouvez contacter M. Nicolas PAYEN dont les coordonnées figurent ci-dessus pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les biologistes, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale


La Directrice générale adjointe
Elise NOGUERA

Christine GARDEL

Destinataires : Laboratoires LOUET-LAFORET, BIONACRE, BIORIV, CH LISIEUX, CHU CAEN, CH FALAISE, THOREL-ASSELIN-BRACQUEMART-CHEMLA, CH BAYEUX, BIONORMA, BIODOMUS, CH LE HAVRE, BIOCEANE, BIODIAGNOSTIC, BIO LBS, LOISEL, BIOCENTRE, LBM DU VAL D'ORNE, DEFRANCE, FIEVEZ-IGOUT, LABORATOIRE DE BIOLOGIE CLINIQUE, JEAN BOYER ET ASSOCIES, CHU ROUEN, SYNLAB NORMANDIE, LBM DU CEDRE, SFMTBIO